



COMPTE-RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE DE LA GENDARMERIE NATIONALE DU MARDI 14 JUIN 2022

Le major général (MG) ouvre la séance en mentionnant le plaisir qu'il a enfin de présider ce comité technique en présentiel.

Il rappelle les réorganisations en cours : CSAG – chaîne solde – DGGN. Il précise que la réforme des R13 est d'actualité. À ce jour, 918 personnels ont été repositionnés ; il reste environ dix dossiers à suivre et à accompagner.

Il fait un focus sur les avancées au profit des personnels civils : avancements complémentaires PATS – abondement de 3.000 points NBI – création de postes de CAIOM et d'APST.

Il rappelle que la charte de gouvernance devrait très rapidement être signée. Il remercie enfin les organisations syndicales (OS) pour les échanges constructifs.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** fait lecture de sa déclaration liminaire (jointe à ce compte-rendu).

Sur la prime harmonisée pour la restauration, le MG précise que le travail de cartographie est quasi terminé et qu'il sera transmis au OS avant la fin du mois de juin.

Sur les enquêtes administratives menées par l'IGGN, il assure qu'elles sont conduites en toute partialité. Il indique qu'un des adjoints à l'IGGN sera un magistrat. Il annonce la création d'un observatoire des discriminations en Gendarmerie. Cet observatoire sera dirigé par un personnel extérieur à l'Institution.

Concernant les visites médicales des ouvriers de l'État, il demande à la DPMGN que des précisions soient apportées.

Sur les difficultés que rencontrent les cercles mixtes de Gendarmerie, il est d'accord avec notre constat et reconnaît les difficultés de recrutement et de TEA sous-dimensionnés. Il nous informe que le MG adjoint doit mener un GT recrutement sous le pilotage de la DSF. Le **SNPC FO GENDARMERIE** demande à y être associé.

Concernant la prime pour les maîtres d'apprentissage, le **SNPC FO GENDARMERIE** informe que certaines formations administratives n'appliquent pas la réglementation au motif qu'il n'y a pas de directives transmises par la DGGN.

Pour les astreintes et permanences, il précise qu'un dialogue social de qualité doit être mené dans les formations administratives.

Quant à la dégradation du dialogue social, le MG ne peut que constater que les tensions sont dues à une posture distante du commandement.

Il déplore que l'intervention des OS représentatives lors du stage TC4 ait été retirée et affirme que c'est une erreur. Le **SNPC FO GENDARMERIE** tient à préciser que le dialogue social se dégrade de manière généralisée au sein des formations administratives.

Sur la rédaction d'un vade-mecum sur le dialogue social en gendarmerie, le MG est favorable à son élaboration à destination des commandants de formations administratives.

Sur l'ISS 2023 au profit des ouvriers de l'État, le MG précise qu'un courrier va être adressé à la DRH MINARM via la DRH du MININT. La directrice des ressources humaines du MININT précise

que des travaux sont en cours entre la gendarmerie et la police sur le dossier du versement de l'ISS.

Sur la réorganisation des CSAG, le MG précise qu'elle est axée sur les attentes institutionnelles en temps de crise.

Concernant la charte de gouvernance RH, la directrice des ressources humaines du MININT informe les OS que la dernière version vient d'être transmise à la DGGN.

POINTS SOUMIS POUR AVIS

1.1 Approbation du procès-verbal du CT-GN du 12 mai 2022

	SNPC FO GIE	CFDT	UNSA	ALLIANCE
POUR	5	1	1	1
CONTRE				
ABSTENTION				

1.2 Réorganisation du bureau du personnel officier – création du département du personnel officier

	SNPC FO GIE	CFDT	UNSA	ALLIANCE
POUR	5	1	1	1
CONTRE				
ABSTENTION				

1.3 Réorganisation de la sous-direction de la police judiciaire (SDPJ)

	SNPC FO GIE	CFDT	UNSA	ALLIANCE
POUR	5	1	1	1
CONTRE				
ABSTENTION				

1.4 Réorganisation du centre de recherche de l'École des officiers de la gendarmerie nationale (CREOGN)

	SNPC FO GIE	CFDT	UNSA	ALLIANCE
POUR	5	1	1	1
CONTRE				
ABSTENTION				

1.5 Réorganisation du Service central des réseaux et technologies avancées (SCRTA)

	SNPC FO GIE	CFDT	UNSA	ALLIANCE
POUR	5	1	1	1
CONTRE				
ABSTENTION				

1.6 Création du centre national de formation à la cybersécurité de la gendarmerie nationale (CNFC)

	SNPC FO GIE	CFDT	UNSA	ALLIANCE
POUR	5	1	1	1
CONTRE				
ABSTENTION				

Le **SNPC FO GENDARMERIE** fait remarquer que le poste de chef secrétaire pourrait être attribué à un personnel civil.

1.7 Réorganisation du centre de production multimédia de la gendarmerie nationale (CPMGN)

	SNPC FO GIE	CFDT	UNSA	ALLIANCE
POUR	5	1	1	1
CONTRE				
ABSTENTION				

Le **SNPC FO GENDARMERIE** dénonce et déplore l'absence totale de dialogue sociale sur cette réorganisation.

1.8 Modification de l'arrêté du 02 juin 2020 fixant la liste des formations administratives de la gendarmerie nationale

	SNPC FO GIE	CFDT	UNSA	ALLIANCE
POUR	5	1	1	1
CONTRE				
ABSTENTION				

1.9 Réorganisation du commandement des réserves de la gendarmerie (CRG)

	SNPC FO GIE	CFDT	UNSA	ALLIANCE
POUR	5	1	1	1
CONTRE				

ABSTENTION				
------------	--	--	--	--

1.10 Changement de rattachement du centre de soutien automobile de la gendarmerie de Satory (CSAG Satory)

	SNPC FO GIE	CFDT	UNSA	ALLIANCE
POUR	5		1	
CONTRE				
ABSTENTION		1		1

Le **SNPC FO GENDARMERIE** demande si le CTOM LE BLANC (centre technique opérationnel de maintenance) est impacté suite à ce changement de rattachement du CSAG Satory. L'administration précise que la situation du CTOM sera étudiée ultérieurement.

1.11 Modification de l'arrêté du 12 août 2013 portant organisation de la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

	SNPC FO GIE	CFDT	UNSA	ALLIANCE
POUR	5	1	1	1
CONTRE				
ABSTENTION				

1.12 Modification des arrêtés NBI

	SNPC FO GIE	CFDT	UNSA	ALLIANCE
POUR	5	1	1	1
CONTRE				
ABSTENTION				

	SNPC FO GIE	CFDT	UNSA	ALLIANCE
POUR	5	1	1	1
CONTRE				
ABSTENTION				

Le **SNPC FO GENDARMERIE** remercie pour le travail effectué et pour la qualité du dialogue social dans ce dossier.

1.13 Arrêté d'application du décret portant création du CSA GN

	SNPC FO GIE	CFDT	UNSA	ALLIANCE
POUR				
CONTRE				

ABSTENTION				
------------	--	--	--	--

Ce point est retiré de l'ordre du jour du CT-GN et fera l'objet d'un CT-GN exceptionnel le 1^{er} juillet prochain.

1.14 Arrêté relatif à la commission nationale d'avancement des personnels à statut ouvrier (CNAPSO) du ministère des armées affectés en gendarmerie nationale

	SNPC FO GIE	CFDT	UNSA	ALLIANCE
POUR				
CONTRE	5	1		
ABSTENTION			1	1

Le **SNPC FO GENDARMERIE** précise que ce nouvel arrêté a fait l'objet d'un dialogue social nourri. Il est d'accord avec la composition proposée. Cependant, le **SNPC FO GENDARMERIE** déplore la perte sèche d'avancements d'ouvriers de l'État dans le calcul des petits effectifs.

1.15 Règlements intérieurs

1.15.1 – Région Bretagne

	SNPC FO GIE	CFDT	UNSA	ALLIANCE
POUR	5			1
CONTRE		1		
ABSTENTION			1	

1.15.2 – Région Région Auvergne – Rhône-Alpes

	SNPC FO GIE	CFDT	UNSA	ALLIANCE
POUR				
CONTRE	5	1		1
ABSTENTION			1	

1.15.13– École de gendarmerie de Chaumont

	SNPC FO GIE	CFDT	UNSA	ALLIANCE
POUR	5			1
CONTRE				
ABSTENTION		1	1	

1.15.4 – Garde républicaine

	SNPC FO GIE	CFDT	UNSA	ALLIANCE
POUR	5			1
CONTRE				
ABSTENTION		1	1	

POINTS SOUMIS POUR AVIS

2.1 Rapprochement des unités de gestion des personnels civils de la RGIF et de la Garde républicaine

Le **SNPC FO GENDARMERIE** dénonce la piètre qualité du dialogue social sur cette réorganisation.

En effet, le 14 mars dernier, le **SNPC FO GENDARMERIE** participe à une réunion d'information durant laquelle il s'étonne que le futur bureau des personnels civils ne comporte pas de poste d'adjoint au chef de bureau en titre, ni de cellule spécifique chargée du suivi médico-stat.

Durant cette réunion, le **SNPC FO GENDARMERIE** demande à être rendu destinataire des maquettes en organisation en vue du CHSCT RGIF initialement programmé le 07 avril. Les maquettes ont été transmises, après relance, le 05 avril 2022. Le **SNPC FO GENDARMERIE** a donc décidé de boycotter le CHSCT en dénonçant dans sa déclaration liminaire l'indifférence à son encontre et le non-respect des délais pour la transmission des pièces des points inscrits à l'ordre du jour.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** remercie le colonel BASTIDE, chef DAO de la RGIF, qui a fait le lien avec nous et a ainsi pallier l'absence de réponse et a permis d'avoir des échanges.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** précise que les maquettes transmises par la RGIF le 05 avril dernier sont différentes de celles présentées ce jour au CT-GN.

La fonction d'adjoint au chef de bureau sera assurée par le chef de la section « gestion individuelle ». Le **SNPC FO GENDARMERIE** attire l'attention de l'administration sur la difficulté d'assurer en même temps deux fonctions managériales. De plus, cet agent devra composer avec son supérieur hiérarchique et ses subordonnés pour pouvoir prendre ses congés. Cette situation risque d'être rapidement compliquée et demande qu'un poste d'adjoint soit créé en organisation.

Concernant le médico-stat et au regard des situations existantes à la RGIF et à la GR, le **SNPC FO GENDARMERIE** insiste sur la nécessité de créer une structure chargée du suivi médico-stat.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** fait part de son inquiétude sur la réalisation des effectifs. En effet, à ce jour, sur les 5 ETP (1 N1A – 1 N2A – 3 N3A) en organisation à la RGIF, seuls 4 sont pourvus (1 N1A – 3 N3A). A la Garde républicaine, sur les 3 ETP (1 N2A – 2 N3A) en organisation, seul le N2A est pourvu (le poste sera vacant le 01/9/2022) et les 2 N3A sont une contractuelle et une apprentie.

Au vu des réticences et des inquiétudes du **SNPC FO GENDARMERIE**, le MG demande, qu'à compter du 1^{er} septembre 2022, le rapprochement de ces deux entités fasse l'objet d'une période de préfiguration avec la mise en place d'un comité de suivi composé du commandement, des gestionnaires et des organisations syndicales. A l'issue de ces 3 mois et au vu des constats établis, le MG décidera d'entériner ou non le dispositif.